



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 65854

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur concernant la mise en place des mesures de sécurité en raison de la mise en circulation de l'euro dans notre pays. De nombreuses menaces sont à craindre en matière de sécurité et tout particulièrement lors de la double circulation de l'euro et du franc. Outre les agences bancaires et les centres de dépôts, les transferts seront particulièrement concernés par des menaces d'attaques armées. Il lui demande quelles mesures sont prévues afin de protéger nos concitoyens qui seront les premiers visés tant lors du transport que de la distribution.

Texte de la réponse

Pour définir et coordonner l'ensemble des mesures de sécurité à mettre en oeuvre à l'occasion du passage à l'euro fiduciaire, le ministre de l'intérieur a demandé au directeur général de la police nationale de constituer un groupe de travail comprenant des représentants des ministères et des institutions concernés par cet événement. Ces travaux ont permis d'élaborer un « plan de sécurité », approuvé par M. le Premier ministre et prévoyant, dans le cadre d'un dispositif global, des mesures visant notamment à assurer la sécurité des transports de fonds et des établissements bancaires et de crédit. Les principales dispositions de ce plan ont été évoquées tant avec les responsables des sociétés de transport de fonds et les banques qu'avec les représentants du personnel. Au cours de réunions tenues récemment au ministère de l'intérieur, ces derniers ont pu, à cette occasion, faire connaître leurs préoccupations. En tout état de cause, un effort exceptionnel sera consenti par les personnels de la police nationale et de la gendarmerie nationale, ainsi que par les forces armées, en fin d'année 2001 et en début d'année 2002. Des mesures spécifiques ont d'ores et déjà été entreprises depuis le début du mois de septembre. En outre, les services de sécurité qui participent actuellement au plan Vigipirate auront également en charge les missions de protection des personnes et des biens liées aux fêtes de fin d'année.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65854

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5312

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7110